



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

Intercommunale de Propreté publique de la Région du Hainaut occidental

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité d'Administration
Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
Jean-Luc LEBEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'ESCAUT-LYS

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
Elio DI RUPO

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome
Assainissement autonome (II)
Assainissement autonome communal (Ib)
Assainissement transitoire (III)

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
Station de pompage
Collecteur sous pression
Collecteur gravitaire
Egout sous pression
Egout gravitaire

Cas particuliers
A diagnostiquer - A rénover
Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
Eau de surface ayant fonction de collecteur en assainissement autonome
Canalisation d'eau claire existante
Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
Station publique
Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES
Déménagement - Exhaure
Bassin d'orage

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
Eaux souterraines
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Eaux de surface
Zone de baignade
Donnée environnementale

SOURCE DGATLP
Plan de secteur
Fond de plan IGN

SOURCE IGN
Fond de plan IGN

Limite naturelle :

